

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification de l'OPCVM :

Monétaire Court Terme

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

L'OPCVM, qui est un OPCVM nourricier, est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts C de l'OPCVM maître Aviva Investors Monétaire (plus liquidités accessoires) dont l'objectif de gestion est de « *délivrer une performance, diminuée des frais de gestion, supérieure à l'indice EONIA, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative. Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative* ». La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM maître sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro pouvant être adossés, dans un but de couverture, à des opérations de swap.

▪ Caractéristiques essentielles :

Les principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles l'OPCVM maître peut investir sont des titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront principalement libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- o *tous les titres d'états ;*
- o *les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.*

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les

notations de agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières

- En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée (Weighted Average Maturity – WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours, et en termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée (Weighted Average Life – WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours.

- La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

- Aucun titre n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

Les instruments dérivés seront utilisés pour permettre de couvrir l'OPCVM maître des risques de taux et de change. Ils pourront être utilisés dans la limite de 100% maximum de l'actif net.

- Le FCP pourra également intervenir sur des titres intégrant des dérivés répondant aux caractéristiques des instruments du marché monétaire dans la limite d'un engagement de 30% de l'actif net. Ces opérations seront réalisées dans le but d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille ainsi que d'accroître la diversification du risque crédit par accès à d'autres types de créances.

▪ Indicateur(s) de référence :

- L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'EONIA capitalisé. Le taux EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, capitalisé quotidiennement. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

▪ Modalités de souscription-rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h (midi) le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée de manière hebdomadaire le dernier jour ouvré de la semaine à Paris.

- Cette classe de parts capitalise ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

- La durée de placement recommandée est inférieure à trois mois.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison du caractère peu risqué des investissements effectués en parts d'OPCVM monétaire.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

*- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM maître n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.*

*- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé, de manière accessoire, à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

Les modalités de souscriptions rachats du fonds maître sont précisées dans le prospectus du fonds maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

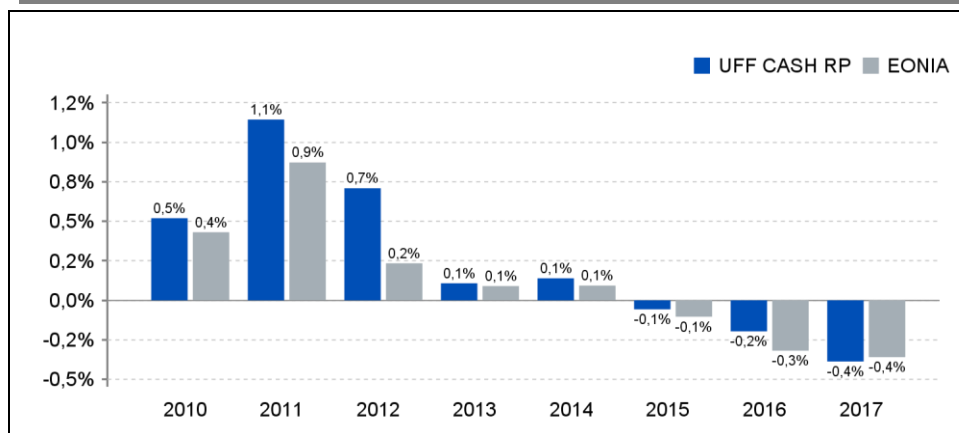
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,18%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 13/03/1990.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM:**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) de votre OPCVM ainsi que de l'OPCVM maître, sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque
UFF Contact
32, avenue d'Iéna- 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE
Téléphone : 0805 805 809
www.uff.net

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.uff.net.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2018.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France. La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114). La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.